

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, à 19 H, le Conseil Municipal de la commune de Saint Victor sur Rhins (Loire), conformément à l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, pour y tenir une session ordinaire.

**Sont présents :** MM. CRIONAY Timothée, DURILLON Gérard, FESSY André, CHARTIER Jacqueline, GONIN Bertrand, VEILLARD Patricia, AUTUSSE Lionel, POULARD Denis, TOURNUS Delphine, DURET Michel.

**Absents excusés :** LAFAURIE Nathalie, BROSSETTE Maryline, GIRARD Gabriel, COGNET François

**Absent :**

**Ayant donné procuration :**

Les membres formant la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

M. Gérard DURILLON est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 janvier 2026

Date d'affichage : 22 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Quorum : 06

### **Ordre du jour de la séance**

- 1- Présentation par Mathys AUBRY, chargé de mission à la Fédération des Chasseurs de la Loire, du dossier des plantations de haies
- 2- Approbation de l'avenant n°2 de SUEZ au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif entré en vigueur le 01/10/2023
- 3- Participation au fonctionnement du RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté)
- 4- Demande de subvention du Sou des écoles pour les sorties piscine
- 5- Demande de subvention de l'association sportive du collège Nicolas Conté de Régny
- 6- Création emplois permanents
- 7- Débat d'Orientations Budgétaires 2026
- 8- Questions diverses

### **Présentation par Mathys AUBRY, chargé de mission à la Fédération des Chasseurs de la Loire, du dossier des plantations de haies**

Le projet a été lancé en janvier 2025, soutenu par la commune et la CoPLER, financé par la commune. Le but est d'accompagner les gestionnaires dans une gestion plus durable des haies et valoriser les déchets de taille des haies. Un inventaire des haies a été réalisé sur la commune (avec les chasseurs, des élus, des agriculteurs et la Fédération des Chasseurs). Des animations scolaires sur le thème de la haie ont été mises en place. La prochaine aura lieu le 3 février.

En 2<sup>ème</sup> temps, il est prévu de valoriser les déchets de taille des haies, avec pour objectif des haies plutôt hautes, de différentes strates et de les tailler différemment.

Une cartographie a été réalisée sur la commune, il y a beaucoup de haies très différentes, assez bien réparties ; près de la moitié sont des haies taillées au carré.

Des contraintes réglementaires sont à respecter aux intersections, sous les lignes téléphoniques et électriques aériennes.

Des rencontres vont être organisées avec le conseil départemental (6 km de haies entretenues) pour une gestion différente, les agriculteurs (30 km de haies) qui ont des contraintes sur les dates de taille (nidification des oiseaux), la commune (6,8 km).

Une réglementation devrait être la même pour tous, pour permettre de s'adapter et améliorer les linéaires de haies.

Avec ce projet, l'entretien va être plus important et il va falloir s'adapter. Des préconisations de gestion seront données, par rapport au profil des haies. Une mise en place de panneaux informatifs et le piquetage des linéaires à préserver sont envisagés.

**Contrat de délégation de service public (DSP) de l'assainissement collectif**  
**Approbation de l'avenant n° 2 au contrat**

Monsieur le Maire expose :

Vu la délibération n°05092023\_001 du 05 septembre 2023 approuvant le choix de la société SUEZ comme délégataire du service public de l'assainissement collectif,

Vu le contrat de délégation signé le 15 septembre 2023, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023,

Vu la délibération n°13052025\_003 du 13 mai 2025, approuvant l'avenant n°1 au contrat,

Considérant que le service public d'eau potable de la commune est depuis mai 2025 géré en direct par la Roannaise de l'Eau et via l'appui d'un marché de prestation de services avec SUEZ Eau France (anciennement secteur en Délégation de Service Public avec SUEZ Eau France). La Roannaise de l'Eau n'assurera plus la prestation de gestion des abonnés et de facturation des parts assainissement,

Considérant que le présent avenant prend en compte les charges associées à la prestation de gestion clientèle gérée dorénavant par SUEZ Eau France dans le cadre du contrat de délégation du service public d'assainissement collectif,

Considérant que ce service amènera à l'émission d'une facture dédiée à l'assainissement en parallèle de celle pour le service de l'eau potable,

Considérant que la réforme des redevances des Agences de l'Eau est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025, où la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif vient en remplacement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte,

SUEZ propose de :

- Compléter l'objet de la Délégation de Service Public avec la prestation clientèle,
- Modifier la rémunération du délégataire pour prendre en compte les nouvelles charges d'exploitation,
- Modifier les modalités de facturation et les conditions de versement de la part Collectivité,
- Prendre en compte la réforme des Agences de l'Eau en actualisant les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Suez propose également sa rémunération de la façon suivante :

- Abonnement au service de l'assainissement collectif : 10,24 € HT par semestre (10,00 + 0,24)
- Prix au m<sup>3</sup> consommé : 0,3830 € HT ((0,3153 + 0,0677) par m<sup>3</sup> d'eau potable livrée aux abonnés ou par m<sup>3</sup> d'eau prélevée sur toute autre source.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la passation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- D'approuver la passation de l'avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents nécessaires entrant dans l'application de la présente délibération.

**Participation au fonctionnement du RASED**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune de Charlieu accueille au sein de son école publique un réseau d'aide aux élèves en difficulté (RASED) avec une psychologue scolaire qui intervient dans toutes les écoles du canton de Charlieu.

Monsieur le Maire rappelle sa délibération en date du 17 décembre 2024, par laquelle le conseil municipal a accepté de participer à hauteur de 1 € par élève scolarisé, soit une somme de 120 €.

Il propose de renouveler la participation pour l'année scolaire 2025/2026 aux frais de fonctionnement du RASED. L'école compte actuellement 110 élèves ; M. le Maire propose de verser la même somme que l'an passé, soit la somme de 120 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de verser une aide de 120 € à la commune de Charlieu, au titre de sa contribution au réseau d'aide aux élèves en difficulté.

### **Demande de subvention du Sou des écoles pour les sorties piscine**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention du Sou des écoles de St Victor sur Rhins, pour les sorties piscine des enfants de la GS au CM2, qui ont eu lieu du 03 novembre au 05 décembre 2025, tous les lundis et jeudis. Le montant du transport s'élève à 2560 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'allouer une subvention de 2560 € au Sou des écoles, pour les sorties piscine
- Dit que cette somme sera inscrite au budget primitif 2026.

### **Subvention exceptionnelle à l'association sportive du Collège Nicolas Conté de Régny**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la demande de subvention de l'association sportive du Collège Nicolas Conté de Régny.

Cette association a permis de fédérer au cours de l'année scolaire 2024-2025 80 élèves autour de la pratique sportive, dont 10 issus de la commune, sous la forme de « clubs du midi », pendant la pause méridienne, ainsi que des sorties sportives le mercredi après-midi selon le programme commun aux établissements du District des Sapins.

Pour l'année 2025-2026, l'association souhaite maintenir et développer les activités sportives déjà existantes, mettre en place de nouvelles activités artistiques comme la danse et le cirque pendant les « clubs du midi » et favoriser encore davantage la participation des jeunes collégiens en leur permettant de pratiquer des activités nouvelles, diversifiées et accessibles à tous. Elle sollicite le conseil municipal pour un soutien financier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- décide d'allouer une subvention de 100 € (cent euros) à l'association sportive du collège Nicolas Conté de Régny
- dit que des crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

### **Création d'emplois permanents catégorie A et catégorie B**

**Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 15 janvier 2026 ;

**Considérant ce qu'il suit :**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois ;

Compte tenu du départ prochain à la retraite de la secrétaire générale de mairie, attachée territoriale, il convient de créer les emplois correspondants en vue de son remplacement et d'un éventuel tilingage.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 d'un emploi permanent de secrétaire général adjoint à temps complet dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A au service administratif

La création à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 d'un emploi permanent de secrétaire général adjoint à temps complet dans le grade de rédacteur territorial dans un cadre d'emploi de rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie B au service administratif

Le fonctionnaire affecté à cet emploi sera chargé des fonctions définies dans la fiche de poste ci-annexée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents :**

- D'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- De modifier le tableau des effectifs comme ci-annexé
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Etat récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2025**

M. le Maire présente l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus au titre de l'année 2025.  
Le conseil municipal en prend acte.

**Débat d'orientations budgétaires 2026**

Le conseil municipal prend acte du document de Débat d'Orientations Budgétaires 2026 pour cette année.

**Questions diverses**

Le conseil municipal :

- prend connaissance des remerciements de la présidente de l'association USEP du secteur de St Symphorien de Lay pour la subvention accordée

**Bertrand GONIN** signale qu'il est intervenu à l'église pour changer les serrures, renforcer l'escaliers qui monte au clocher, installer un garde-corps le long de cet escalier. Les bois des persiennes sont en très mauvais état, il va essayer de les renforcer avec des vis, mais il faudra envisager de les changer à terme.

Il a remarqué également des lampes grillées, mais Timothée CRIONAY l'informe qu'elles vont être changées par une entreprise pour « 0 » euro.

Bertrand propose également de faire une journée de nettoyage avec des bénévoles, mais il y a beaucoup de nettoyage en hauteur à prévoir. Denis POULARD propose de faire réaliser un devis par une entreprise spécialisée en nettoyage.

**Gérard DURILLON** informe que l'entreprise LAMURE chargée des carottages dans le vide sanitaire du groupe scolaire intervient demain.

L'entreprise LARUE a également prévu de commencer les travaux de ventilation de la maternelle à partir de demain.

Les bénévoles de la bibliothèque ont demandé la possibilité d'installer une boite à clés à l'entrée du local. Bertrand GONIN s'en occupe.

**Delphine TOURNUS** rappelle qu'en face de chez elle, en bordure de Rhins, un arbre est couvert de chenilles processionnaires et que le propriétaire n'a toujours rien fait. Gérard DURILLON propose d'aller voir sur place pour savoir à qui appartient cet arbre.

**Timothée CRIONAY** demande à Denis POULARD s'il est d'accord pour que le budget soit voté avant les élections municipales. Denis et les membres du conseil acceptent la proposition.

La commission de contrôle des listes électorales, à prévoir réglementairement avant les élections municipales, est fixée le jeudi 19 février 2026 à 18h45 en mairie.

Une commission des finances pour la préparation du budget 2026 est fixée le mardi 17 février 2026 à 18h30 en mairie.

**Prochaine réunion de conseil municipal : le mardi 24 février 2026 à 19h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Maire,  
Timothée CRIONAY**

**Le secrétaire,  
Gérard DURILLON**